



Photo référence / Plateforme logistique Rotor à Bruxelles

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET :

PLATEFORME LOGISTIQUE INTER-CHANTIERS DE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

Février 2020



SOMMAIRE

1. CONTEXTE	p. 02
1.1 Constats	
1.2 Evolution du contexte réglementaire	
1.3 Présentation de l'association Bâti Récup'	
1.4 Présentation de l'étude de faisabilité	
1.5 Etat d'avancement de l'étude de faisabilité	
2. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)	p. 08
2.1 Objectifs généraux	
2.2 Détail des prestations envisagées	
3. ELIGIBILITÉ DES PROJETS	p. 10
3.1 Modalités d'éligibilité	
3.2 Critères d'éligibilité	
4. DOSSIER DE CANDIDATURE	p. 11
4.1 Constitution de dossier de candidature	
4.2 Modalités de retrait	
4.3 Modalités de dépôt	
4.4 Date limite de candidature	

1. CONTEXTE

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé dans le cadre d'une étude de faisabilité co-financée par l'ADEME pour la création d'une plateforme logistique inter-chantiers pour le réemploi des matériaux du bâtiment en Bretagne. Cette étude commanditée par le collectif associatif Bâti Récup' a débuté en décembre 2019.

Un des objectifs principaux de l'étude est de créer un lieu ressource (ou tiers lieu) permettant d'associer et de regrouper les acteurs de l'économie circulaire afin de répondre à leurs besoins.

“Un tiers lieux c'est donner la capacité à des gens de se regrouper à un endroit donné pour qu'ils s'organisent. Ce lieu là ne vit que si il y a des besoins et si la société civile s'investit. [...] Il faut laisser chaque personne en faire sa définition.”

Sophie Ricard, architecte Hôtel Pasteur Rennes

1.1 Constats

- Les déchets du secteur du BTP représente 70% du poids total des déchets en France
- Une dizaine d'acteurs du réemploi des matériaux du bâtiment sont présents à l'échelle de la Bretagne
- La filière manque de visibilité et de structuration
- Le réemploi est méconnu des acteurs du bâtiment
- Il n'existe pas de lieux de stockage tampons quand l'offre et la demande ne peuvent aboutir en direct
- Un modèle économique à inventer

1.2 Evolution du contexte réglementaire

S'agissant de la gestion des déchets du BTP, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont en cours. Parmi elles :

- La **directive européenne de 2008**, qui fixe un taux de valorisation des déchets du BTP à hauteur de 70% au 1er Janvier 2020, et qui priorise le réemploi aux autres modes de traitement des déchets (recyclage, valorisation, enfouissement)
- La **loi relative à l'économie circulaire** adoptée le 30 Janvier 2020, qui prévoit l'obligation de réaliser un diagnostic ressources en complément du diagnostic déchets obligatoire. Elle instaure également le principe de pollueur-payeur avec la mise en place de REP chez les fabricants de matériaux.

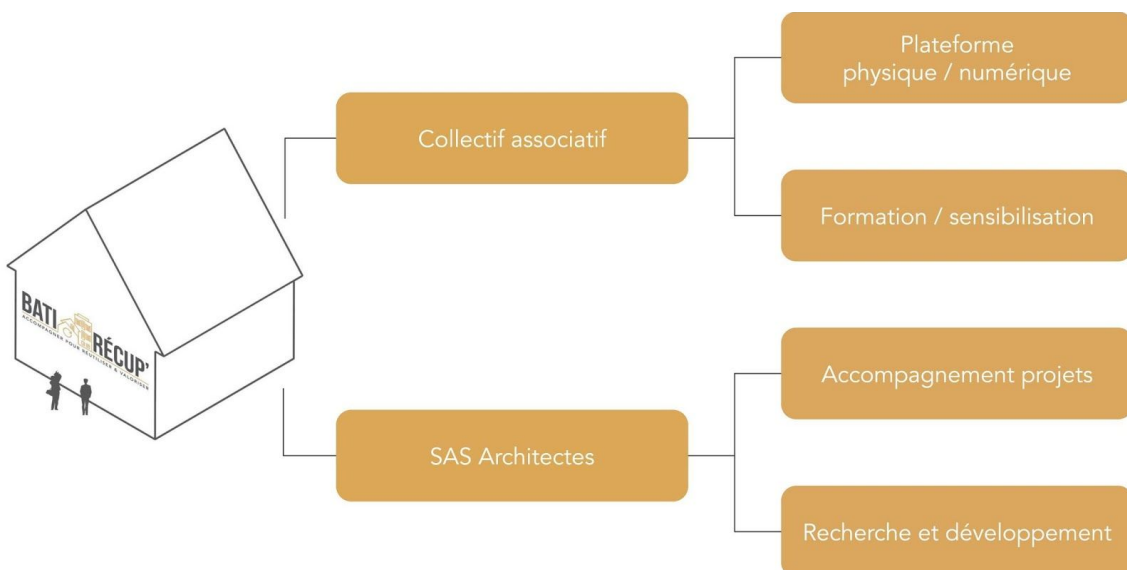
1.3 Présentation de l'association BÂTI RÉCUP'

Le projet Bâti Récup' a été créé en 2016 et a pour objectif de structurer la filière régionale du réemploi des matériaux de construction.

Il se décompose actuellement en 2 entités juridiques distinctes :

- l'association : Bâti Récup' créée en 2017, constituée de 5 bénévoles
- la SAS : Bâti Récup' Architectes créée en 2019, constituée de 2 associées

Le projet Bâti Récup', avec ses 2 entités juridiques, a vocation à remplir 4 grandes missions :



La plateforme physique/numérique

L'objectif de la plateforme est de créer un lieu ressources sur le réemploi des matériaux. Qu'elle soit numérique et/ou physique, elle permet notamment de mettre en lien l'offre et la demande de matériaux localement.

La future plateforme logistique inter-chantiers, objet de ce présent AMI, permettra d'apporter une réponse complémentaire lorsque les matériaux ne trouvent pas preneur sur les chantiers.

Ils pourront alors être réparés, documentés, mis en rayon et mis en ligne via un site web connecté au catalogue des fiches techniques des matériaux et à l'annuaire des fournisseurs de matériaux de réemploi.

La plateforme logistique inter-chantiers a également pour ambition d'établir un principe d'occupation de lieu pour répondre aux besoins de la filière :

- Accueil base vie/ bureau
- Zone d'occupation temporaire (expo, événement, etc..)
- Zone de tri et de stockage
- Atelier réparation, prototypage

- Démonstrateur matériaux (magasin, prototypage)

La formation et la sensibilisation

Par ce biais, le collectif a pour objectif de :

- Favoriser la montée en compétences des acteurs de la chaîne de valeur du BTP avec une offre de formations spécifiques pour les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les entreprises du BTP
- Constituer des guides de bonnes pratiques (études assurantielles pour proposer des alternatives au classement des techniques de la construction en domaine courant/non-courant) et publier des fiches retour d'expérience
- Fédérer un écosystème d'acteurs en créant des temps d'échanges réguliers avec les acteurs de la filière du réemploi structurés au sein d'un réseau régional professionnel
- Organiser des visites de chantiers ou de réalisations, des conférences, séminaires, ...
- Co-organiser un festival annuel dédié au réemploi et participer au printemps de l'éco-construction
- Animer et communiquer sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn afin de sensibiliser le grand public et les professionnels sur la thématique.

L'accompagnement de projets

En complément des activités de l'association, l'agence d'architecture propose des prestations en MOE réemploi déclinables à l'échelle de projets de bâtiment, d'aménagement urbain ou de centre bourg. Elle réalise différentes missions permettant de rendre le réemploi opérationnel dans les études de maîtrise d'oeuvre de construction, de rénovation et de déconstruction. Il s'agit notamment de réaliser des diagnostics ressources de matériaux susceptibles de réemploi, d'en estimer les pistes de valorisation, d'élaborer un lot spécifique à la dépose sélective et au stockage de ces matériaux, et de suivre l'exécution de leur dépose et/ou repose sur un autre chantier.

La recherche et développement

Cette dernière mission a pour objectif d'initier un schéma opérationnel de métabolisme urbain à l'échelle des territoires d'intérêt national.

Étendu à un ensemble d'opérations de démolitions, réhabilitations et/ou constructions neuves, le diagnostic ressources territorial consiste à :

- Référencer les matériaux en présence (mine urbaine) et les plateformes logistiques inter-chantiers
- Sourcer les acteurs et opérateurs économiques (gestion des flux, fourniture et pose)
- Planifier la logistique des flux de matière

1.4 Présentation de l'étude de faisabilité

Une étude co-financée par l'ADEME Bretagne est actuellement en cours de réalisation pour évaluer la faisabilité de la **création d'une plateforme logistique** d'une surface minimale de 1000m² permettant le **stockage, la réparation et la revente de matériaux de réemploi**.

Ce lieu ressource (ou **tiers lieux**) permettra de doter le territoire d'implantation d'un véritable outil de valorisation des matériaux, d'un espace de revente de matériaux d'occasion, mais aussi de sensibilisation et de formation du public.

Enfin, ce lieu a pour vocation d'**associer et de regrouper les acteurs locaux de l'économie circulaire** afin de répondre à leurs besoins (bureaux, espaces de stockage, ateliers, matériels,...).

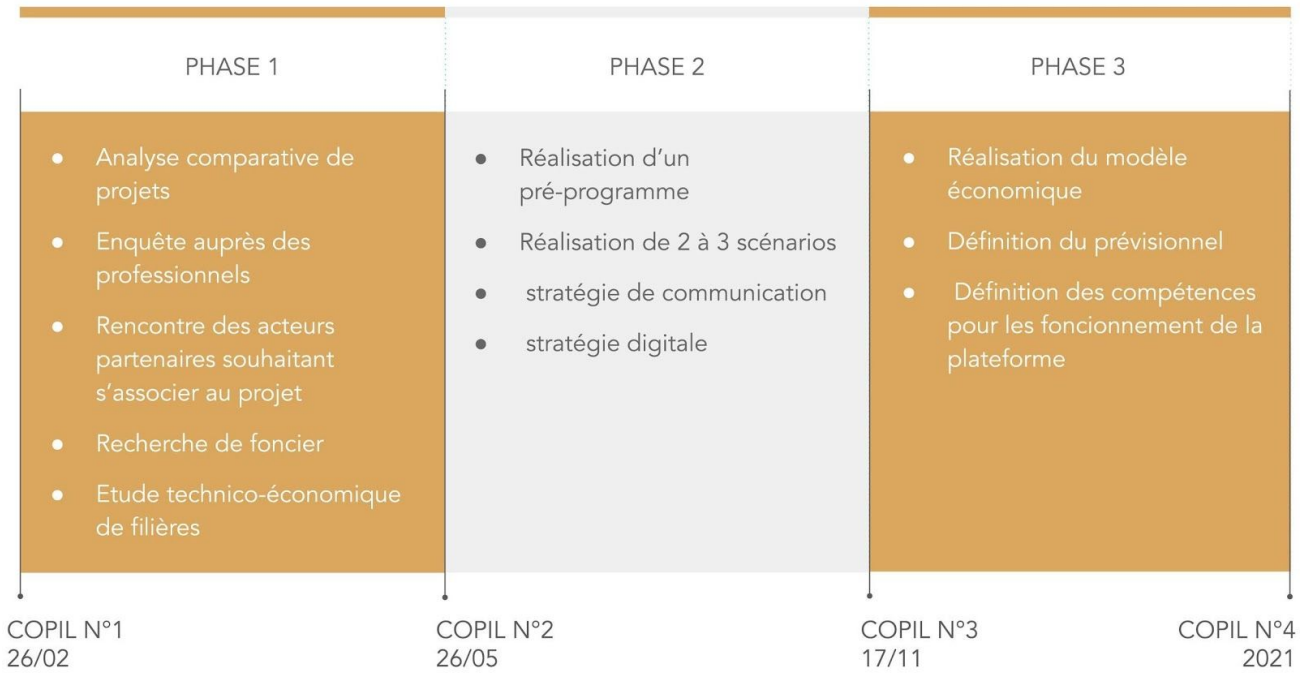
Calendrier de l'étude

L'étude se décompose en 3 phases étalées jusqu'à 2021.

Son bon déroulement est acté par un comité de pilotage (COFIL) qui se réunit régulièrement.

Le lancement de l'étude a eu lieu le 26 février 2020, et il est prévu 3 autres COFIL en mai et novembre 2020 et en 2021.

Présentation des missions de l'étude



Présentation de l'équipe en charge de l'étude

- **Bureau d'études Ecocirculaire 35**, Nicolas Lefetz, consultant en économie circulaire en charge des enquêtes professionnelles, de la recherche du foncier, et **en charge du présent AMI.**
- **AMOFI**, Carole Pohu, en charge des études de dimensionnement et de programmation
- **LA PÉPITE**, Mélanie Huet, conseil en stratégie de recherche de financement (mécénat, financement participatif...), mise au point du modèle économique
- **YODE CONSEIL**, Anne Chevalier, conseil en stratégie de communication et marketing
- **INSANIAM & FUTURE**, Alexandre Amigouët, conseil en stratégie digitale, vidéo commerciale
-



1.5 Etat d'avancement de l'étude de faisabilité

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, les réflexions sur la localisation de la future plateforme logistique inter-chantiers se portent sur 4 territoires d'étude :

- la communauté de communes de Bretagne Romantique
- la communauté de communes du Val D'Ille Aubigné
- Rennes Métropole
- Dinan Agglomération



Dinan Agglomération
Bretagne Romantique
Val d'Ille Aubigné
Rennes Métropole

Parmi les pistes sérieuses de réflexion, l'association va étudier la faisabilité sur un local de la commune de Saint-Domineuc.

Présentation du local de Saint-Domineuc



- adresse : lieu-dit la crapaudière, Saint Domineuc
- localisation : axe Rennes/Saint-Malo, à 200 mètres de la sortie Saint Domineuc
- ancien magasin de meubles
- local d'activités de 2000 m² répartis sur 2 niveaux, terrain de 6000 m²
- prix de vente : 480 000€

- première visite réalisée en novembre 2019 en présence de M. Benis, Vice-président à l'environnement de la communauté de communes de Bretagne Romantique, M. Sohier, maire de Saint-Domineuc, M. Marquet, Président de l'association "Paysans Bio Bretagne Romantique"

2. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

2.1 Objectifs généraux

Dans le cadre de la création de la plateforme logistique inter-chantiers de réemploi des matériaux du bâtiment, l'association Bâti Récup' recherche des partenaires pour :

- gérer et exploiter la future plateforme
- créer et développer une offre de services complémentaires et d'animations dans les domaines de l'économie circulaire pour les citoyens et les professionnels.

Ce lieu a aussi pour vocation d'associer et de regrouper les acteurs locaux de l'économie circulaire (notion de tiers lieu) en permettant de répondre à leurs besoins en mutualisant les équipements (bureaux, espaces de stockage, matériels, ateliers, ...).

2.2 Détail des prestations envisagées

Cette plateforme de réemploi (dont le nom reste à déterminer) comporterait les grandes fonctions suivantes :

- collecte et massification des matériaux à l'échelle du département. Ces matériaux proviendraient de la déconstruction des bâtiments, des invendus des grandes surfaces de bricolage, des dons de particuliers, des surplus de stocks des artisans ,...
- tri sur la plateforme
- réemploi et réutilisation des matériaux dans les ateliers
- revente des matériaux sur site
- sensibilisation tout public (démonstrateur, événementiel, publication, etc..)

Par le biais de cet AMI, d'autres fonctions pourraient être associées en fonction de leurs pertinences et de la surface disponible :

- plateforme web pour mise en ligne des matériaux sous forme de catalogue et de fiches techniques
- plateforme de stockage temporaire de matériaux du bâtiment bruts (terre, paille, chanvre,...)
- espaces de travail partagés, salle de réunion, salle d'exposition, salle de vente mutualisées
- plateforme de valorisation des produits alimentaires locaux (points de vente de producteurs, cuisine, restauration sur site,...)

Les matériaux à considérer sont l'ensemble des matériaux et quincailleries que l'on peut trouver chez

les fournisseurs et dans les grandes surfaces de bricolage. Les matériaux principalement intéressants sont :

- Gros oeuvre : béton, pierre, structure métallique ou bois
- Façades et couvertures : menuiserie extérieure, bardage, couverture
- Second oeuvre : cloisonnement, agencement, équipement plomberie, appareillage électrique, menuiserie intérieure
- Revêtement sol et mur : parquet, carrelage, faïence, lambris
- etc

Tout autre projet non concerné par les fonctions ci-dessus mais étant dans le domaine de l'économie circulaire sera étudié au cas par cas.

L'ensemble de ces fonctions nécessiterait de nombreuses compétences soit au sein de la plateforme, soit en sous-traitance : diagnostiqueur ressources, architectes, ingénieurs, designers, artistes, artisans, entreprise du BTP, entreprise de valorisation, logisticiens de la plateforme, collecteurs, chef d'ateliers, valoristes, chargé de marketing/vente, chargé de communication...

Aucune des fonctions présentées n'est arrêtée pour le moment. Il s'agit de grands objectifs qui seront à adapter en fonction des propositions des candidats et des conclusions de l'étude de faisabilité.

3. ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

3.1 Modalités d'éligibilité

L'appel à manifestation d'intérêt est à destination des porteurs de projet :

- s'inscrivant dans la démarche de développement durable alliant les trois dimensions environnementale, sociale et économique
- au stade de création ou de développement d'un projet
- porteur de création et/ou pérennisation d'emplois en insertion

Les porteurs de projet concernés peuvent être de toute nature et notamment :

- des associations ou coopératives, créées ou en développement
- des structures d'insertion par l'activité économique agréées par la DIRECCTE
- des structures agréées « entreprises solidaires » au titre du décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 et régies par l'article L3332-17-1 du code du travail, à condition que leur activité entre dans les régimes d'exemption approuvés par la commission européenne
- toutes les autres structures

Les candidats souhaitant déposer un dossier devront au préalable échanger avec le prestataire missionné : Nicolas Lefetz

Les candidats retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par le bureau d'étude missionné dans le cadre de l'étude de faisabilité à savoir :

- l'identification des besoins en matière d'équipements et de moyens humains
- l'évaluation et la pérennité du ou des modèles économiques proposé(s)
- l'intégration au sein de la plateforme : temps collectifs de rencontre des candidats pour échanger sur leurs projets respectifs et faire émerger une offre collective

Les structures candidates doivent idéalement avoir une **existence juridique à la date de dépôt de l'appel à projet**. Les dossiers des porteurs de projets sans existence juridique seront examinés à condition que la réflexion sur le projet soit déjà bien aboutie.

3.2 Critères d'éligibilité

Les dossiers seront examinés par l'association Bâti Récup' selon les critères suivants, non hiérarchisés :

- **Viabilité économique du projet** : pertinence du modèle économique,

- **Indicateurs d'évaluations** : gisements réemployés, valorisés, nombre d'emplois créés...
- **Complémentarité entre acteurs** : collecte, valorisation, réparation, revente, sensibilisation,...

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

4.1 Constitution du dossier de candidature

Les candidats constituent deux dossiers comportant obligatoirement les éléments dans l'ordre suivant :

Dossier administratif

- courrier de motivation adressé à l'association Bâti récup'
- nom (raison sociale) et coordonnées de la structure porteuse du projet
- titre du projet
- coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, adresse électronique) et ses qualifications
- présentation historique et actuelle de la structure porteuse du projet (moyens humains, matériels, financement, ...)
- présentation des partenariats éventuels envisagés

Dossier descriptif du projet (maximum 5 pages)

- descriptif du projet précisant dans l'ordre : le ou les flux concernés, la méthodologie pour mettre en application le projet, le fonctionnement interne de la structure, le descriptif des besoins (locaux, matériel, immatériel et humain...) nécessaires pour le développement du projet
- modalités administratives mises en œuvre
- publics concernés
- indicateurs proposés permettant de quantifier le bénéfice environnemental, social et économique de l'activité
- Choix du territoire de prédilection pour l'implantation de l'activité (à hiérarchiser parmi les 4 territoires d'étude)
- soutien éventuel attendu (technique, investissement, fonctionnement)
- calendrier prévisionnel du projet précisant la date de démarrage estimative ainsi que le phasage éventuel
- une /des photos permettant d'illustrer la structure ainsi que l'activité future envisagée

4.2 Modalités de retrait

L'appel à projet est mis à disposition par demande mail à l'adresse suivante :
collectifbatirecup@gmail.com

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter Nicolas Lefetz, à l'adresse suivante :
collectifbatirecup@gmail.com

4.3 Modalités de dépôt

La transmission du dossier de candidature est effectuée par mail, au format PDF, à l'adresse suivante :
collectifbatirecup@gmail.com

4.4 Date limite de candidature

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 5 juin 2020 à 12 h**.
Les dossiers déposés après cette échéance ne seront pas examinés.